

Calcule tes pertes de pouvoir d'achat remplis la FIPPA !

Happening pourvoir d'achat ce midi aux Bons-Enfants...

Comment calculer ses pertes de pouvoir d'achat ?

- Par mois :

La valeur actuelle du point d'indice est de 4,6303 €.

Si la valeur du point d'indice avait suivi l'inflation elle serait de 4,83€ au 1er février 2016.

Il suffit donc de multiplier son indice majoré (IM) par 4,6303 pour connaître son traitement brut. **On l'appelle A.**

Pour calculer son traitement, si la valeur du point d'indice avait suivi l'inflation, il suffit de multiplier son IM par 4,83. **On l'appelle B.**

La différence entre les deux valeurs constitue les pertes mensuelles de pouvoir d'achat et est égale à **(B - A)**

- Exemple :

IM : 372

$372 \times 4,6303 = 1722,47 \text{ €}$

$372 \times 4,83 = 1796,76 \text{ €}$

74,29 € de perte mensuelle de pouvoir d'achat

C'est quoi la FIPPA ?

La Fiche Individuelle de Perte de Pouvoir d'Achat (en pièce jointe) permet à chacun d'afficher ses pertes de pouvoir d'achat. C'est un outil pour faire campagne tous ensemble pour obtenir une augmentation de la valeur du point d'indice.

Affiche ta FIPPA où bon te semble, envoie la à la ministre à Audrey.AZOULAY@culture.gouv.fr et à l'organisation syndicale de ton choix.

LE 22 MARS 2016, MOBILISONS-NOUS PAR LA GREVE ET LES MANIFESTATIONS

- pour un dégel immédiat du point d'indice,
- pour le rattrapage immédiat des pertes de pouvoir d'achat,
- pour la revalorisation des filières métiers du ministère de la culture et de nouvelles perspectives de carrière,
- pour une protection sociale complémentaire de haut niveau ouverte à tous les personnels quel que soit leur statut.

L'intersyndicale organise un happening pourvoir d'achat devant les Bons-Enfants ce midi, à ne pas manquer

Venez nombreux avec votre FIPPA !

Pièce jointe : un modèle de FIPPA